

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION  
23/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 24

votants 27

OBJET

FINANCES  
Affectation du résultat de  
fonctionnement de l'exercice  
2025

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 20h25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TELLIEZ, Maire.*

**Etaient présents :**

M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, M. ACCART, Mme AUGUSTE, M. CARDON, Mme BRUXELLE, M. BAYOUMI, Mme LEGRAND, M. CARPENTIER, Mme WESTLAND, M. MORTEL, M. SENECHAL, Mme PATOUX, Mme SCHLESSER-LELIEVRE, Mme TOUTAIN, M. CANDRE, M. BASTARD, Mme BILLION, M. BOCQUILLON, M. MULLOT, Mme MORRIER, M. HADOUX, Mme CHEVALIER, M. LEMOINE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

Mme RAIMBEAUX ayant donné pouvoir à Mme LEGRAND  
M. TOSOLINI ayant donné pouvoir à M. BAYOUMI  
Mme TERLON--CORDE ayant donné pouvoir à M. MULLOT

**Secrétaires de séance :**

Mme Véronique SCHLESSER-LELIEVRE  
Mme Ariane AUGUSTE

**DELIBERATION N°3**

**OBJET : FINANCES – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON**

**CONSIDERANT** que l'instruction sur la comptabilité des Collectivités Territoriales prévoit d'établir un Compte Financier Unique qui retrace les opérations de dépenses et de recettes dont les écritures ont été vérifiées conformes avec le Trésorier,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	<u>Résultat C.A 2024</u>	<u>Virement à la section Investissement</u>	<u>Résultat de l'exercice 2025</u>	<u>Restes à réaliser 2025</u>	<u>Solde Restes à Réaliser 2025</u>	<u>Chiffres 2025 à prendre en compte pour l'affectation du résultat</u>
<u>Investissement</u>	A 1 936.302,49 €		C -723.761,20 €	<u>Dépenses</u> : 269.769,00€ <u>Recettes</u> : 395.302,00 €	E <u>Recettes</u> : + 125.533,00 € <u>Dépenses</u>	F=A+C+E 1.338.074,29 €
<u>Fonctionnement</u>	A 867.718,96 €	B 667.718,96 €	C 618.932,70 €			G=A-B+C 818.932,70 €

**CONSIDERANT** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

**DELIBERE**

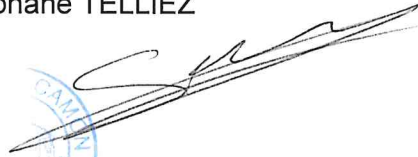
ARTICLE 1 : Décide d'affecter le résultat comme suit :

A-B + C correspond au résultat à affecter, après résorption d'un éventuel déficit antérieur de fonctionnement.	
<b>1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b> (si G en excédent)	818.932,70 Euros
Affectation obligatoire	
* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	0
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
* affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	618.932,70 Euros
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	200.000,00 Euros
Total affecté au compte 1068	618.932,70 Euros
<b>2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b> (si G en déficit)	0
Déficit à reporter (ligne 002)	

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

(6 abstentions M. MULLOT, Mme MORRIER, M. HADOUX,  
Mme CHEVALIER, M. LEMOINE, Mme TERLON--CORDE)

Le Maire,  
Stéphane TELLIEZ



Les secrétaires,

